



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

PROGRAMME  
EAU 2019  
& CLIMAT 2024



# JOURNÉE DES ÉLUS

1er octobre 2019

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

PROGRAMME EAU & CLIMAT 2019 / 2024

— 1 —



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Ordre du jour

- Présentation d'un chantier de restauration de la continuité écologique: Seuils Pasteur et Moulin Vert à Hirson (02)

- Présentation des nouvelles modalités d'aide à l'entretien

- Présentation des CTEC (Contrat de territoire eau et climat)

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

PROGRAMME  
EAU 2019  
& CLIMAT 2024



# RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Hirson (02)

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Restauration de la continuité écologique à Hirson

Emergence du projet:

Crues de l'Oise et du Gland en 1993 et 2011, importants dégâts à Hirson.



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Restauration de la continuité écologique à Hirson

Emergence du projet:

Le classement en liste 2 (L 217-14 du CE) oblige aux propriétaires la mise en conformité (rétablissement de la continuité) des ouvrages présents sur le cours du Gland.



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Restauration de la continuité écologique à Hirson

Maître d'Ouvrage: Entente Oise Aisne

Maître d'Œuvre: Hydratec

Contenu du projet:

- Dérasement des deux seuils Pasteur (bras principal et bras annexe) et comblement des fosses de dissipation
- Dérasement du seuil du moulin Vert et comblement de la fosse de dissipation ;
- Reprofilage du lit mineur du Gland

Coût:

1 800 000€ financé à 100% par l'Agence de l'eau Seine Normandie dont:

- 1 300 000€ de terrassement et génie civil
- 75 000€ de bucheronnage
- 130 000€ d'aménagement de berge, plantation, éradication des espèces exotiques envahissantes.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE



ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Premières prises de vue des travaux



ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau





# LES MODALITÉS D'AIDE À L'ENTRETIEN



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

# Modalités d'aide à l'entretien

## Eligibilité:

- Uniquement dans le cadre d'un **PPRE** (Programme pluriannuel de restauration et d'entretien)
- Disposant de la compétence **GEMA** (excluant de fait les ASA)

## Taux:

- **40%** dans la limite de 20% de la moyenne annuelle des actions engagées pendant les 6 dernières années

## Exemple de calcul:

- **1 million € de dépense** (travaux et études) sur les 6 dernières années
- $1\ 000\ 000 / 6$  pour une moyenne annuelle = **166 666€**
- **20% de la moyenne annuelle** = 33 333€ → C'est le **montant maximum éligible**
- Subvention à **40%** du montant éligible = **13 333€ d'aide**

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



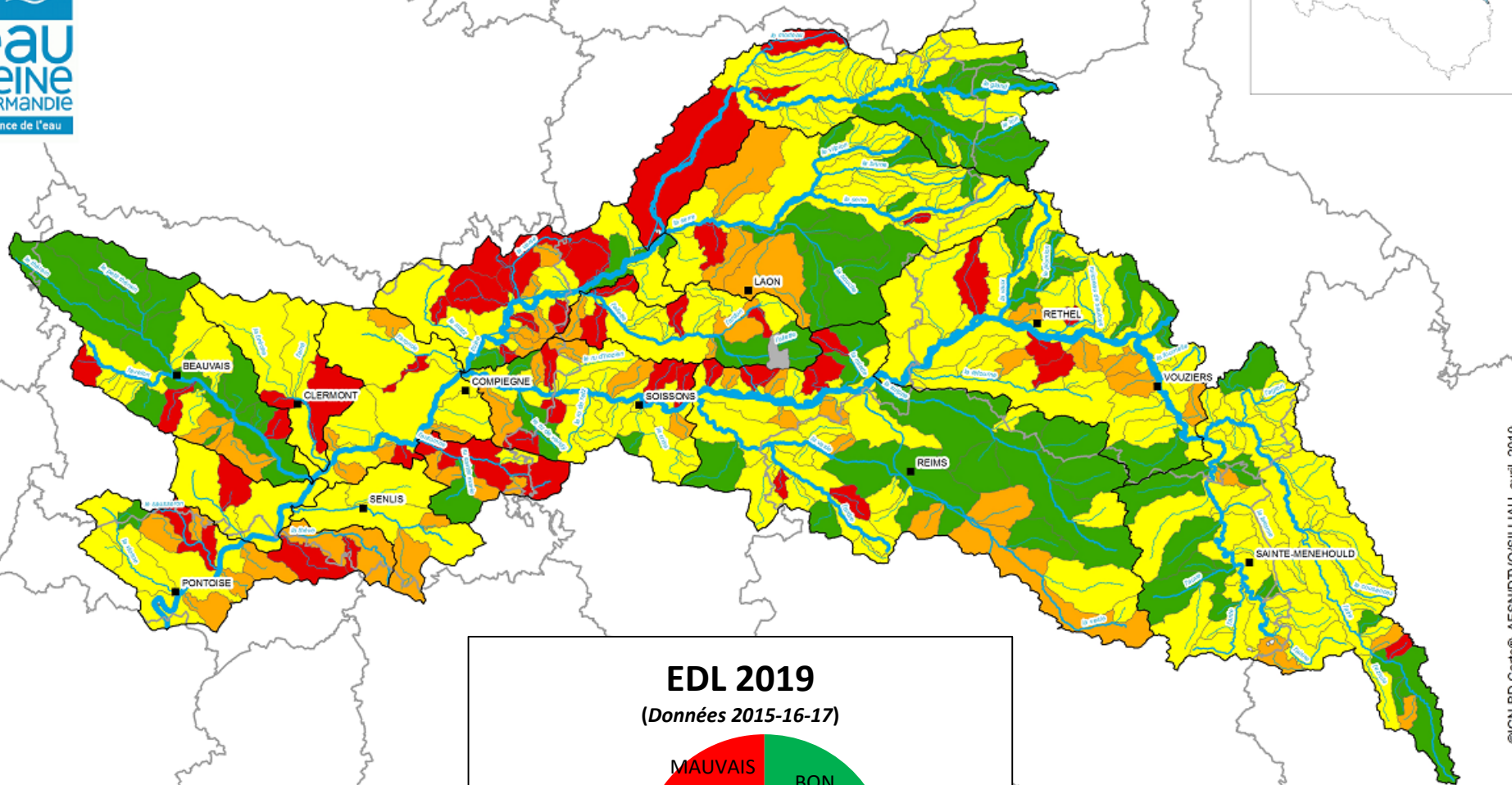
# CONTRATS ET ANIMATIONS

Mobiliser les acteurs au plus près des territoires à enjeux et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique

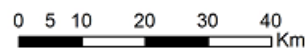
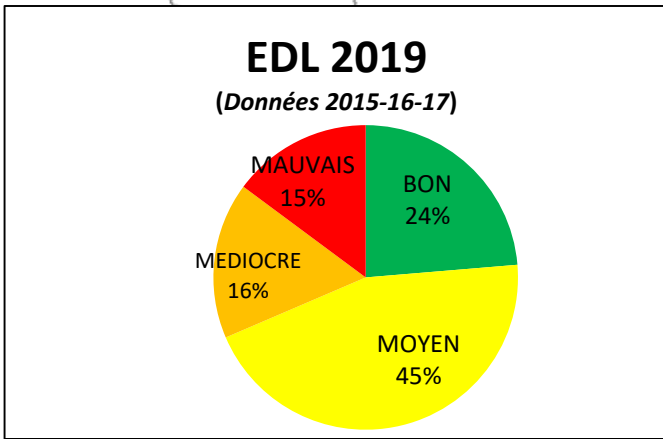
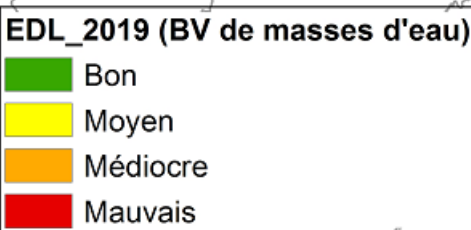
# Résultat EDL 2019 - DVO

Etat écologique des masses d'eau superficielles\_EDL 2019 (données 2015-2016-2017)

Bassin hydrographique des vallées d'Oise



©IGN-RD Cartrou® AFNORM/TVCS/IIII IAU avril 2019





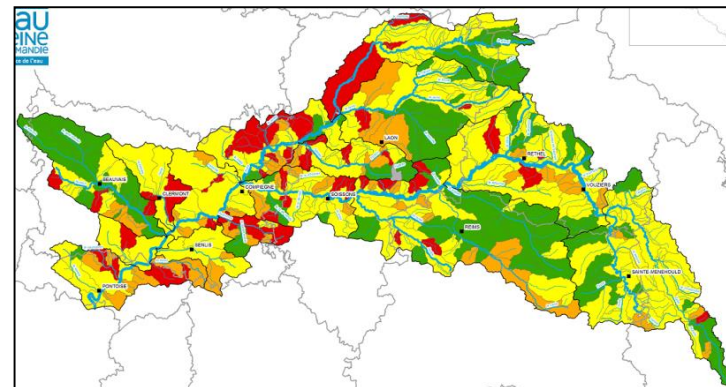
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

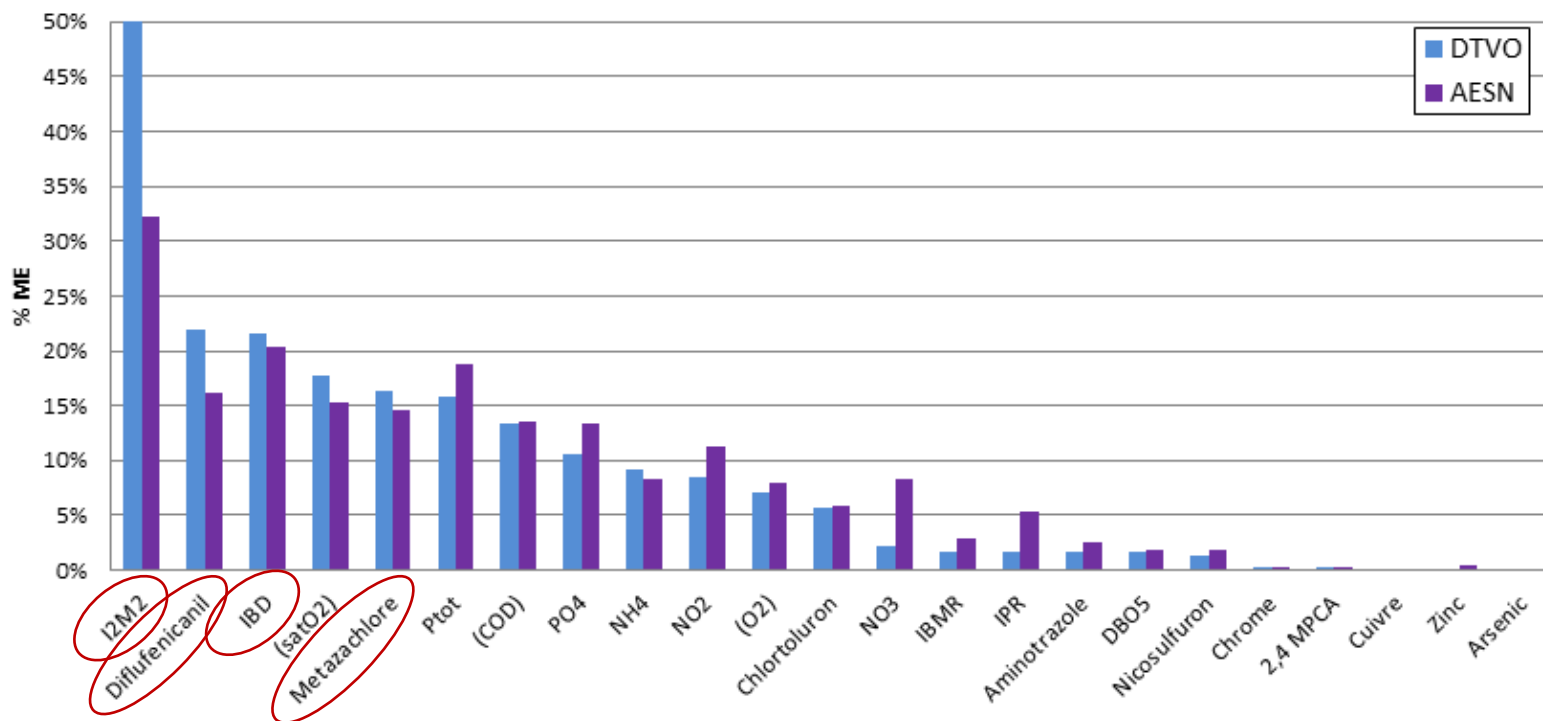
# Résultat EDL 2019 - DVO

## Eaux Superficielles – Etat Écologique

	Nombre de MESU déclassées par l'indicateur	% de MESU déclassées sur le nombre de MESU totales
IBG	67	24%
I2M2	126	45%



% ME déclassées par paramètre





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# La politique contractuelle de l'agence avec les territoires

Repose sur une stratégie contractuelle / d'animation par direction territoriale à la bonne échelle :

- **Identification des territoires à enjeux eau** (masses d'eau en mauvais état ou sensibles, têtes de bassin versant, etc.) et thématiques pour lesquels une animation et/ou l'outil « contrat de territoire eau et climat » sont pertinents pour faire émerger **des actions prioritaires** eau, biodiversité et climat pertinentes afin de répondre aux pressions qui s'exercent sur le territoire considéré

## Définition de l'animation

L'animation consiste en l'affectation d'au moins une personne chargée de dynamiser, susciter, organiser, **faire émerger** et suivre des actions qui concourent aux objectifs de l'agence en matière de gestion de l'eau, de préservation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Au 11<sup>ème</sup> : mise en place d'un minima de financement à **0,5 ETP/poste** pour consolider l'efficacité de l'animation + **conventions pluriannuelles** (3 ans max.)

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



# La politique contractuelle de l'agence avec les territoires

## 10<sup>ème</sup> programme

Contrats globaux d'actions

Contrats d'animation sur les territoires (rivières, zones humides, captages, etc.)

Contrats d'animation supralocaux (département, région, bassin) avec conventions d'aides annuelles

Contrats de partenariat inst.

## 11<sup>ème</sup> programme

Contrats « eau et climat » (CTEC) hydrographique, mono ou plurithématique, partenarial ou pluripartenarial  
▶ en lien avec les pressions et axé sur les actions prioritaires « eau, biodiversité et climat »

Contrats « eau et climat »  
▶ associer les animations thématiques de territoire aux nouveaux CTEC

Conventions d'aides pluriannuelles (max. 3 ans) avec prog. d'actions annexé pour :

- animation supralocale
- élaboration et mise en œuvre d'une SLGRI
- élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau SAGE

Contrats de partenariat institutionnel



# La politique contractuelle et d'animation de l'agence avec les territoires



- Le contrat de territoire « eau et climat » => s'inscrit sur **le territoire pertinent au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité** (en privilégiant l'échelle hydrographique et le contrat multi-acteurs) => Une stratégie contractuelle par direction territoriale qui tient compte du **futur PDMT**  
=> Une vision à plus LT => **signé pour une durée de 6 ans.**

- **Les aides pour les actions d'animations supra locales qui ne pourraient pas intégrer un contrat de territoire**

Sont les aides versées

- Pour l'agriculture, à des structures dont le périmètre d'intervention dépasse les échelles de territoire eau (AAC) et qui n'ont pas la compétence ou de missions concernant les enjeux eau

Exemple: organismes agri bio, chambre d'agriculture, etc.

- Pour la thématique « milieux et ressource en eau », à des structures dont le périmètre dépasse les échelles locales de territoire eau dans le domaine des milieux ou de la ressource en eau.

Exemple: CEN, UNION, CATER, SATEP, Fédé de pêche, Associations, Ententes, PNR

- À l'échelle des départements, des régions, du bassin

⇒ **Pas nécessairement adossées à un contrat territorial / une convention d'aide adossée à une annexe technique suffit**





# FOCUS SUR.... LE CONTRAT EAU & CLIMAT

Mobiliser les acteurs au plus près des territoires à enjeux  
et répondre aux défis de l'adaptation au changement  
climatique





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## La politique contractuelle de l'agence

### Le contrat « eau et climat » :

- Basé sur un **diagnostic de territoire**
  - Vise à mobiliser les acteurs pour la mise en place des actions prioritaires identifiées dans le diagnostic
  - **Engage les signataires pour une durée max. de 6 ans**, sur au moins un des **3 enjeux majeurs suivants** :
    - **gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées**
    - **préservation de la ressource et protection pérenne des captages**
    - **protection des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrière littoraux).**
  - **Le programme d'actions** comporte au moins **trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique** et au moins **une action de sensibilisation** sur les thématiques eau/biodiversité/climat
- ⇒ **une bonification pour les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans le contrat (80 % → 90%)**

### Une ou des conventions d'animation :

Si et seulement si cela est jugé utile et nécessaire à la bonne mise en œuvre du contrat et du programme d'actions.

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine**

## Quelques illustrations d'actions « eau et climat » par enjeu

Au moins 3 actions « eau & climat » listées ci-dessous au regard des enjeux du territoire

Et une action de sensibilisation sur un ou des enjeux eau et climat du territoire

Les partenaires d'un contrat de territoire signent la stratégie d'adaptation du bassin.

<b>Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des EU Urbaines</b>	<b>Préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages</b>	<b>Protection des milieux aquatiques et humides (YC littoraux et arrières littoraux)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / collectivités</li> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / industries</li> <li>- La dépollution à la source - technologies propres</li> <li>- Les économies d'eau / collectivités</li> <li>- Les économies d'eau / industries</li> <li>- L'écologie industrielle</li> <li>- L'aménagement de zones de rejets végétalisées à l'aval des stations d'épuration</li> <li>- La réduction des micropolluants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre)</li> <li>- La promotion et/ou l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique</li> <li>- La promotion de systèmes agroforestiers</li> <li>- L'enherbement ou le reboisement des aires d'alimentation de captage affecté par les pollutions diffuses d'origines agricoles</li> <li>- La mise en place de systèmes de culture à bas niveau d'intrants via le développement ou le soutien de filières (y compris les plans alimentaires territoriaux)</li> <li>- Le développement des infrastructures d'hydraulique douce à l'échelle de territoire hydrographique cohérent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre)</li> <li>- La préservation ou la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues</li> <li>- La restauration des habitats (dont la ripisylve)</li> <li>- Les actions de restauration de la biodiversité ;</li> <li>- La restauration hydro morphologique (continuité écologique, reméandrage, reconnexion lit majeur et zone humide...)</li> <li>- La mise en place d'un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles en cas de surinondation</li> </ul>



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Des engagements de résultats

Le respect des engagements s'appuie sur **une obligation de résultats chiffrés et mesurables**.

Les parties prenantes du contrat sont par ailleurs **signataires de la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation** au changement climatique du bassin.

De son côté, l'agence de l'eau s'engage à **financer prioritairement les actions inscrites au contrat**, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

## Des clauses de résiliation

En cas de non-respect des engagements indiqués dans le contrat et à mi-parcours s'il n'y a pas :

- l'engagement **d'au minimum 40 % de la masse financière des actions** du programme et,
- l'engagement **d'au moins deux actions « eau et climat »**.

La dernière année du contrat doit permettre de réaliser le bilan-reconduction => arrêt des 18 mois d'animation dédiée exclusivement à l'élaboration du bilan du contrat.

## Une validation de chaque contrat par la commission des aides

Chaque projet de contrat sera présenté **pour avis conforme à la commission des aides** avant signature par la directrice générale.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## Contrat-type: une trame allégée et plus lisible

### Les parties prenantes au contrat

Outil souple qui a vocation à s'adapter aux enjeux « eau et climat » des territoires, le contrat peut être élaboré en partenariat avec [un seul ou plusieurs maîtres d'ouvrage.](#)

11 articles répartis dans 3 parties :

- l'objet du contrat
- Les engagements des parties
- Et les modalités de fonctionnement

Les annexes au contrat :

- annexe 1 - **Territoire concerné et enjeux** eau et climat associés du contrat
- annexe 2 - **Programme d'actions** détaillé du contrat

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
			Préciser le montant de chaque action et l'année correspondante						
	Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)		20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	Total
Enjeu 1 : Intitulé de l'enjeu									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1.1</li> <li>Action 1.2</li> </ul>									

- annexe 3 - Indicateurs de suivi-évaluation : technique, financier, social

**Délibération du CA relative au contrat et ses annexes :** [http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public\\_file/inline-files/DELIBERATION CA 18 45 Contrat type 11e programme.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/DELIBERATION_CA_18_45_Contrat_type_11e_programme.pdf)

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## Construction des contrats

### Période de transition

2019 : année de démarrage des diagnostics locaux et de construction des premiers contrats de territoire « eau et climat »

= > **Objectif** : rattacher l'animation à un contrat de territoire eau et climat à compter du 01/01/2020 (période de transition pouvant être étendue exceptionnellement jusqu'au 31/12/2021\*)

\*Pendant ces 3 années seulement (2019,2020 et 2021) possibilité de passer - hors contrat de territoire - des conventions pluriannuelles d'aides pour les animations locales, multithématiques ...

### Exceptions (animation non rattachée in fine à un CTEC)

- animation supra locale (départementale, régionale, bassin, etc.)  
= non directement liée à un territoire
- animation pour l'élaboration et mise en œuvre d'une SLGRI
- animation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau SAGE : 6+4 ans pour l'élaboration du SAGE, 3 ans pour sa révision et sa mise en œuvre (dont la préparation d'un contrat de territoire eau & climat)
- animation pour l'élaboration d'un contrat de territoire eau et climat (1 an maximum).

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Aides à l'animation

### Typologies de postes

= > Seuls les postes d'animateurs thématiques et celui de l'animateur en charge du suivi du contrat de territoire sont aidés.\*

Les postes d'encadrement hiérarchique des animateurs ou les postes administratifs qui accompagnent ces postes ne sont pas aidés.

### Les aides à l'animation

Une visibilité plus importante pour les animateurs => les aides à l'animation sont pluriannuelles (max. 3 ans) et basées sur des objectifs de résultats.

### Un minima de financement basé à 0,5 ETP/poste

Plusieurs thématiques peuvent être couplées : par ex. 0,2 « coordination contrat » + 0,3 « rivières »

Prix de référence (salaire et charges) : 45 000 € par ETP/an

Prix plafond (salaire et charges) : 80 000 € par ETP/an

Forfait de fonctionnement de 8 000€/an par temps plein (220 jours/an)

Le financement de l'animation peut être apporté à **une ou plusieurs structures** d'accueil pour un même contrat.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Aides à l'animation

- **2 taux d'aide différenciés : 50% & 80%**
  - ✓ **Animation gouvernance territoriale** : planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins : EPTB, SLGRI, SAGE, Stratégie de gestion de la bande côtière => 50%
  - ✓ **Animation petit cycle**: installations de traitement des eaux usées domestiques => branchements (sur résultats...), gestion à la source des EP, ... => 50%
  - ✓ **Animation actions groupées** : lutte contre la pollution des activités économiques => 50%
  - ✓ **Ruissellement & érosion** => 50%
  - ✓ **Restauration et gestion des milieux aquatiques** => 50% ou 80% pour ZH et littoral
  - ✓ **Agriculture** => 80%
  - ✓ **Protection de la ressource** (agri et col) et des zones sensibles => 80%
  - ✓ **Animation départementale** => 50%

### Bonifications ETP « rivières » à 80%

Sont bonifiées les animations locales « rivières » :

- portées par les structures exerçant la compétence **GEMA ou GEMAPI à l'échelle d'un bassin versant** (ou d'un regroupement de bassins versants) cohérent ou de la cellule hydrosédimentaire (littoral) ;
- et **dont la liste d'actions concrètes comporte un ensemble d'actions « continuité écologique »** significatif et cohérent avec les priorités du PDM.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau





# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mobiliser les acteurs au plus près des territoires à enjeux  
et répondre aux défis de l'adaptation au changement  
climatique